

Enjeu : Lande à bruyère vagabonde et ajonc maritime (4040*)	Objectif à long terme : maintenir le bon état de conservation des landes à bruyère vagabonde et ajonc maritime (4040*)				Protocoles de suivi	
	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques			
ENJEU PRIORITAIRE (Enjeux très fort = Responsabilité du site très forte pour la conservation de l'habitat + valeur patrimoniale très forte ; Habitat très rare en Europe (dans 6 ZSC en France et 2 en Bretagne - 17,6 Ha à Groix / 280 Ha en Bretagne))	État souhaité	Maintien de toute la surface connue de lande à bruyère vagabonde et ajonc (17,59 ha réf. TBM 2012)	Lande à bruyère vagabonde et ajonc maritime	Surface S = 17,59 Ha (TBM, 2012)	Cartographie de l'habitat Relevés symphytosociologiques	
		Restauration 100 % de la lande à bruyère vagabonde en bon état de conservation		Embroussaillage E = 6,89 Ha en 2012 soit environ 40%	Évaluation de l'état de conservation	
				% recouvrement de la bruyère vagabonde	Suivis phytosociologiques dans des carrés permanents : - protocole complet tous les 5 ans - protocole simplifié tous les 2 ans (% de représentation des bruyère/fougère/fourré)	
				% de recouvrement des espèces indicatrices de l'embroussaillage (ajonc vieillissant, ronce, prunellier, fougère)		
				Hauteur moyenne de la végétation		
	Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés)		Présence/absence faune clé et notamment oiseaux nicheurs	Suivi de l'avifaune nicheuse		
	Objectifs opérationnels à moyen/court terme					Suivi des actions
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations		
	* Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestation sportives ou culturelles	* Absence de destruction directe	* Sensibiliser les porteurs de projets * Faire respecter l'interdiction de destruction directe			
	* Mise à nu du sol par le piétinement et/ou la circulation de véhicule sur la végétation.	* Une mise à nu du sol limité principalement aux sentiers de randonnée * Un faible de recouvrement des espèces indicatrices du piétinement	* Maîtriser la fréquentation sur ces habitats = interdire la circulation de véhicules à moteur sur ce complexe de végétation (sauf véhicules de secours ou pour la gestion) ; limiter la circulation des vélos sur les habitats, favoriser la circulation des piétons sur les sentiers, réduire l'empise de certaines zones de stationnement sur ces habitats * Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux naturels grâce à des recommandations de bonnes pratiques * Etudier la relation entre les bases du sol et la présence de la bruyère vagabonde			
* Enrichissement du milieu par les dépôts de déchets, les déjections canines et potentiellement sous les colonies d'oiseaux (facteur à évaluer ?). * Richesse en base des sols	* Absence de dépôt de déchets vert sur et à proximité des habitats * Une meilleure connaissance de la relation entre les bases du sol et la présence de la bruyère vagabonde					
* Exposition aux vents et aux embruns qui limite le développement de l'ajonc et de la ronce	Des obstacles aux vents limités	Limiter les obstacles aux vents dominants				
* Développement compétitif de l'ajonc, du prunellier et de la ronce qui concurrence le développement des éricacées	Une hauteur de végétation permettant le développement des bruyères (<1m)	Réduire la hauteur de la végétation pour augmenter la luminosité et réduire l'ombrage de l'ajonc et de la ronce				
* Enrichissement des sols par l'apport d'azote par les ajoncs	Un sol plutôt pauvre en nutriments	Appauvrir le sol dans le cadre des opérations de gestion de la végétation				
Manque de connaissance sur l'impact de la consommation des bruyères par les chenilles Yponomeute	Une meilleure connaissance de l'impact de l'hyponomeute sur les bruyères	Contribuer à une meilleure connaissance de l'impact de l'hyponomeute sur les bruyères				

Enjeu : Complexe de végétation de falaises littorales et espèces végétales d'intérêt communautaire associées (1230, 4030 - 1441, 1810)		Objectif à long terme : maintenir le bon état de conservation du complexe de végétation de falaises littorales et espèces d'intérêt communautaire associées (Végétations des fissures, Pelouses littorales (1230), Landes à bruyère cendrée et ajonc maritime (4030) - Oseille des rochers (1441), Trichomanès remarquable (1810))			Protocoles de suivi
état souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques		
	Maintien de la surface du complexe de végétation (136,81 ha réf. TBM 2012)	Complexe de végétation de falaises littorales et espèces d'intérêt communautaire associées (1230, 4030, 1441,1810)	Surface S = 66,61 (1230) + 70,20 (4030) = 136,81 Ha (TBM, 2012)	Cartographie de l'habitat Relevés synphytosociologiques	
	Maintien de 90 % des surfaces du complexe de végétation de falaises littorales en bon état de conservation		Embroussaillage E = 32,75+0,68+0,11 = 33,54 Ha en 2012 soit environ 25 %	Evaluation de l'état de conservation Suivis phytosociologiques dans des carrés permanents : - protocole complet tous les 5 ans - protocole simplifié tous les ans	
			Dégradation par le piétinement (hors sol à nu) P = 0,82+0,70 = 1,52 Ha en 2012 soit environ 1%		
			Rudéralisation R = 0,07+1,98+0,59 = 2,64 Ha en 2012 soit environ 2%		
	Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés)		Présence de l'oseille des rochers et du trichomanès remarquable : nombre de stations et nombre de pieds	Suivi de l'Oseille des rochers existant Suivi Trichomanès à mettre en place	
Diversité des espèces floristiques Présence des espèces à forte valeur patrimoniale : <i>Custcuta planifolia</i> , <i>Daucus carota susp.</i> , <i>Gaudronii</i> ...			Suivis phytosociologiques dans des carrés permanents (CF plus haut) Suivi des espèces patrimoniales		
Diversité des espèces floristiques Présence/absence faune clé dont oiseaux nicheurs (Goélands bruns, argenté et marins, cormora huppé, faucon pèlerin, crève à bec rouge, engoulevent d'Europe, passereaux...)		Suivi des oiseaux marins nicheurs Suivi des autres oiseaux nicheurs			
Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions	
Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations		
* Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestation sportives ou culturelles	* Absence de destruction directe	* Sensibiliser les porteurs de projets Faire respecter l'interdiction de destruction directe			
* Mise à nu du sol par le piétinement et/ou la circulation de véhicule sur la végétation.	* Une mise à nu du sol limité principalement aux sentiers de randonnée * Un faible recouvrement des espèces indicatrices du piétinement	* Maîtriser la fréquentation sur ces habitats = interdire la circulation de véhicules à moteur sur ce complexe de végétation (sauf véhicules de secours ou pour la gestion) ; limiter la circulation des vélos sur les habitats, favoriser la circulation des piétons sur les sentiers, réduire l'empise de certaines zones de stationnement sur ces habitats * Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux naturels grâce à des recommandations de bonnes pratiques			
* Enrichissement du milieu par les dépôts de déchets, les déjections canines et potentiellement sous les colonies d'oiseaux (facteur à évaluer ?).	* Absence de dépôt de déchets vert sur et à proximité des habitats				
* Érosion du trait de côte : réduction des surfaces d'habitats et/ou disparition de station d'espèces protégées	* Une érosion naturelle non accélérée par des activités humaines	* Connaître l'évolution du trait de côte proche des sentiers côtiers * Ne pas intervenir sur le recul du trait de côte sauf en cas de problèmes de sécurité du public			
* Pollution d'origine marine (marée noire, largage de conteneur) et intervention de nettoyage	* Impact minimum des interventions de nettoyage sur les végétations et en particulier sur les stations d'Oseille des rochers et de Trichomanès remarquable	* Connaître l'emplacement des stations d'Oseille des rochers et de Trichomanès remarquable * Limiter au maximum l'impact des interventions (circulation des véhicules, stockage de déchet sur les habitats d'intérêt communautaire et espèces à forte valeur patrimoniale, décapage de la végétation, piétinement ...).			
Développement d'espèces invasives (Herbe de la Pampa, griffe de sorcière, ail trichèque; baccharis...)	Un développement limité des espèces invasives	Limiter le développement des espèces invasives			
* Développement compétitif de l'ajonc, du prunellier et de la ronce qui concurrence le développement des éricacées	* La très grande majorité des pelouses littorales non enrichies * Une majorité de lande à bruyères ayant une hauteur de végétation <1m permettant le développement des bruyères	* Réduire la hauteur de la végétation pour augmenter la luminosité et réduire l'ombrage de l'ajonc et de la ronce			
* Enrichissement des sols par l'apport d'azote par les ajoncs	Un sol plutôt pauvre en nutriments	Appauvrir le sol dans le cadre des opérations de gestion de la végétation			

ENJEU PRIORITAIRE 1230 - Enjeu très fort = Responsabilité du site très forte pour la conservation de l'habitat + valeur patrimoniale exceptionnelle ; Le site de Groix abrite près de 8% de la surface du 1230 en Bretagne et est caractérisé par une diversité végétale exceptionnelle
4030 - Enjeu modéré car faible responsabilité du site de Groix pour sa conservation en Bretagne <1% de l'habitats dans les ZSC bretonnes
1441 - Enjeu fort : 7,7 % des stations de l'espèces au sein des ZPS bretonnes
1810 - Enjeu modéré : une seule station/ 91 en Bretagne, gametophyte (forme sans feuille) mais en milieu naturel

Enjeu : Complexe de végétation dunaire (1210, 1220, 2110,2120)	Objectif à long terme : maintenir le bon état de conservation du complexe de végétation dunaire (végétation des lisses de mer, végétation vivace des rivages de galet, dune embryonnaire et dune mobile)				Protocoles de suivi	
	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques			
ENJEU PRIORITAIRE Très faible surface sur l'île de Groix, habitats linéaires 1210 et 1220 - Enjeu fort = Responsabilité du site forte pour la conservation de l'habitat + valeur patrimoniale forte ; Habitats plutôt rare et en régression ; Rôle fonctionnel majeur 2110 et 2120 - Enjeux Modéré : Faible surface sur le site Natura 2000, rôle fonctionnel dégradé	État souhaité	Maintien des surfaces du complexe de milieux dunaires (2,44 ha réf. TBM 2012)	Complexe de végétation dunaire (1210,1220,2110,2120)	Surface S = 0,46 (1210)+0,09 (1220)+0,94(2110)+0,95(2120) = 2,44 Ha (TBM, 2012)	Cartographie de l'habitat Relevés synphytosociologiques	
		Maintien de la totalité des surfaces du complexe de végétation dunaire en bon état de conservation		Rudéralisation R = 0,42 Ha en 2012 soit environ 17 %	Evaluation de l'état de conservation	
				Dégradation par le piétinement (hors sol à nu) P = 0 Ha en 2012 soit environ 0% ==> ceci ne prend pas en compte le fait que le piétinement induit l'absence de l'habitat...corréle le linéaire actuel de ces habitats avec le linéaire potentiel		
				Présence des espèces à forte valeur patrimoniale : Panicaud des dunes <i>Eryngium maritimum</i> , Chou marin <i>Crambe maritima</i> ...		Suivis phytosociologiques dans des carrés permanents (CF plus haut) Suivi des espèces patrimoniales
		Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés)		Présence des lisses de mers et de leur faune associée dont la nébrie des sables Présence/absence faune clé dont oiseaux nicheurs (Gravelot à collier interrompu...) Présence d'avifaune hivernante en repos et en alimentation	Suivi de la nébrie des sables Suivi du gravelot à collier interrompu Suivi des oiseaux hivernants (comptage des limicoles, suivis Wetlands International)	
	Objectifs opérationnels à moyen/court terme					
		Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations	Suivi des actions
		* Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestation sportives ou culturelles	* Absence de destruction directe	* Sensibiliser les porteurs de projets Faire respecter l'interdiction de destruction directe		
		* Mise à nu du sol par le piétinement et/ou la circulation de véhicule sur la végétation, le stockage de bateaux hivernants.	* Une mise à nu du sol limité principalement aux sentiers de randonnée * Présence de végétation dunaire sur une majorité du linéaire de plage	* Maîtriser la fréquentation sur ces habitats = Faire respecter l'interdiction de circulation de véhicules à moteur (DPM) sur ce complexe de végétation (sauf véhicules de secours ou pour la gestion) ; limiter la circulation des vélos sur les habitats, favoriser la circulation des piétons sur les sentiers et en bas d'estran * Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux naturels grâce à des recommandations de bonnes pratiques' * Limiter l'impact des bateaux hivernants		
		* Enrichissement du milieu par les dépôts de déchets, les déjections canines.	* Absence de dépôt de déchets vert sur et à proximité des habitats * Une eutrophisation réduite			
	* Érosion du trait de côte : réduction des surfaces d'habitats et/ou disparition de station d'espèces protégées	* Une érosion naturelle non accélérée par des activités humaines	* Connaître l'évolution du trait de côte proche des sentiers côtiers * Ne pas intervenir sur le recul du trait de côte sauf en cas de problèmes de sécurité du public			
	* Pollution d'origine marine (marée noire, largage de conteneur) et intervention de nettoyage	* Impact minimum des interventions de nettoyage sur les végétations et en particulier sur les stations d'Oseille des rochers et de Trichomanès remarquable	* Connaître l'emplacement des stations d'Oseille des rochers et de Trichomanès remarquable * Limiter aux maximum l'impact des interventions (circulation des véhicules, stockage de déchet sur les habitats d'intérêt communautaire et espèces à forte valeur pa			
	Développement d'espèces invasives (présence sur ces habitats ??)	Un développement limité des espèces invasives	Limiter le développement des espèces invasives			
	Suppression des lisses de mer lors du nettoyage des plages	Présence des lisses de mer sur l'estran sauf arrivage massif d'algues	Maintenir les lisses de mer sur l'estran			

Enjeu : Population d'agrion de Mercure (1044) et mégaphorbiaie eutrophe (6430)	Objectif à long terme : maintenir le bon état de conservation de la population d'agrion de Mercure (1044) et des végétations de mégaphorbiaies eutrophes (6430)				Protocoles de suivi	
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques		
		Maintien des surfaces de mégaphorbiaie eutrophe (0,37 ha réf. TBM 2012) et des habitats de l'agrion de Mercure (Surface ??)	Population d'agrion de Mercure (1044) et des végétations de mégaphorbiaies eutrophes (6430)	Surface S = 0,37 Ha (TBM, 2012)		Cartographie de l'habitat Relevés synphytosociologiques
		Augmentation du linéaire de végétation favorable au développement de l'agrion de Mercure		Potentialité par tronçon de cours d'eau pour l'accueil de l'agrion de Mercure (CF carte étude TBM - Préciser les linéaires actuellement : très peu favorable, peu favorable, favorable, très favorable) - faible proportion d'habitats favorables à l'échelle de l'île		
Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés)	Luminosité et ouverture de la végétation en bord de pièce d'eau et cours d'eau					
	Présence de l'agrion de Mercure - taille de la population Présence des espèces hôtes pour la reproduction					
ENJEU SECONDAIRE Très faible surface sur l'île de Groix/ Bretagne, habitats linéaires 6430 - Enjeu Faible = Faible responsabilité du site pour la conservation de l'habitat + valeur patrimoniale forte ; Agrion de Mercure Enjeux modéré = espèce d'intérêt communautaire, rare en Europe mais courante en Bretagne, petite population sur Groix (<i>évaluation des enjeux à affiner avec le GREZIA</i>)	Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions	
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations		
	* Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestation sportives ou culturelles	* Absence de destruction directe	* Sensibiliser les porteurs de projets Faire respecter l'interdiction de destruction directe			
	* Ouverture du milieu, luminosité / Fermeture du milieu par le développement des ligneux	* >25 % de linéaire de végétation ouverte le long des cours d'eau et des pièces d'eau (bon état de conservation pour l'agrion)	* Maintenir/restaurer l'ouverture des milieux en bord d'eau			
	* Modification du régime hydrique * Pollution de l'eau	* Un régime hydrique naturel * Une absence de pollution de l'eau	* Limiter les modifications de régimes hydrique des zones humides et des cours d'eau			
	Développement d'espèces invasives (herbe de la pampa, baccharis, renouée du Japon...)	Un développement limité des espèces invasives	Limiter le développement des espèces invasives			

Enjeu : Ormaie littorale (9180*)	Objectif à long terme : ne pas nuire à l'état de conservation des ormaies littorales*				Protocoles de suivi
État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état		Métriques	
	Maintien des surfaces d'ormie littorale (0,48 ha réf. TBM 2012)	Ormaies littorales (9180*)		Surface S = 0,48 Ha (TBM, 2012)	Cartographie de l'habitat Relevés synphytosociologiques
	Ne pas nuire à l'état de conservation des ormaies littorales			Proportions d'Orme atteints par la graphiose Proportion d'espèces non caractéristiques de l'habitat (Erable sychomore, résineux) Pas d'évaluation de l'état de conservation (pb d'accessibilité) - absence de relevés phytocociologiques sur cet habitat.	Réalisation de relevés phytocociologiques et d'évaluation de l'état de conservation
	Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés) ???			A déterminer - manque de connaissance	Relevés faunistiques sur cet habitat pour connaître sa fonctionnalité
Objectifs opérationnels à moyen/court terme					Suivi des actions
Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations		
* Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestation sportives ou culturelles	* Absence de destruction directe	* Sensibiliser les porteurs de projets Faire respecter l'interdiction de destruction directe			
* Développement de la graphiose qui fait mourir les ormes - méconnaissance de l'importance du phénomène sur Groix	* Connaissance de la proportion d'ormes atteints par la graphiose	* Connaître a proportion d'ormes atteints par la graphiose			
* Coupes forestières	* Absence de coupe forestière dans cet habitat hors espèces indésirables	* Maîtriser les coupes forestières			
* Développement d'espèces invasives (herbe de la pampa) et non caractéristiques de l'habitats (résineux, érable sychomore)	*Un développement limité des espèces invasives	* Connaître la proportion d'espèces non indigènes dans cet habitat * Limiter le développement des espèces invasives et des espèces non inféodées à l'habitat			

ENJEU SECONDAIRE Très faible surface sur l'île de Groix/ Bretagne, habitats linéaires et assez dégradé
9180 - Enjeu Faible = Faible responsabilité du site pour la conservation de l'habitat + valeur patrimoniale modérée